NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/14255
12 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 NOVEMBRE 1980, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENANT PERMANENT DU JAPON AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir la lettre ci-après que vous adresse S. Exc. M. Masayoshi Ito, ministre des affaires étrangères du Japon.

"J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 11 novembre 1980 que vous avez adressée au Président du Conseil de sécurité (S/14251).

Plus de sept semaines se sont écoulées depuis que les combats entre l'Iran et l'Iraq se sont intensifiés. C'est pour mon pays une source de grave préoccupation qu'il n'y ait jusqu'ici aucune perspective de cessez-le-feu et que le conflit actuel semble de nature à se prolonger.

Non seulement ce conflit cause la perte de vies innocentes et de graves dommages matériels dans les deux pays, mais il risque de constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. L'évolution de la situation est un sujet de profonde inquiétude pour le Japon ainsi que pour toute la communauté internationale.

Mon gouvernement accueille avec satisfaction et appuie sans réserve vos efforts continus, positifs et constructifs, ainsi que ceux du Conseil de sécurité en vue d'un règlement du conflit.

Je saisis cette occasion pour rendre hommage à l'inlassable dévouement avec lequel vous recherchez la solution de ce difficile problème. Nous avons appris que, dans le cadre de vos bons offices pour parvenir à un règlement rapide et pacifique du conflit, vous aviez décidé, conformément à la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 5 novembre (S/14244), d'envoyer votre représentant, M. Olaf Palme, de la Suède, dans les deux pays parties au conflit. Nous accueillons très favorablement cette décision.

Le Japon espère fermement que la visite de M. Palme dans ces pays permettra de faire un premier pas sur la voie de négociations pacifiques en vue d'un juste règlement du problème.

Nous espérons vivement que les parties au conflit instaureront un cessez-le-feu dès que possible et ne ménageront pas leurs efforts pour parvenir à un règlement pacifique du conflit. Nous espérons aussi très sincèrement que le principe de la non-ingérence continuera à être respecté par les tierces parties comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Le Gouvernement japonais continue à accueillir avec satisfaction et à appuyer toute initiative en vue d'un règlement pacifique du conflit, qu'elle émane de l'Organisation des Nations Unies, de l'Organisation de la Conférence islamique ou des pays non alignés. Je tiens à ajouter que si le Japon peut jouer un rôle utile à cet égard, il est tout disposé à le faire.

Le Ministre des affaires étrangères du Japon,

(Signé) M. Masayoshi ITO"

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document du Conseil de sécurité, au titre du point intitulé "La situation entre l'Iran et l'Iraq".

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,

Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Masahiro NISIBORI